



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^e séance du mardi 13 décembre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Mountazar JAFFAR et crts « Bourdonnette : sa (qualité de) vie en péri I » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

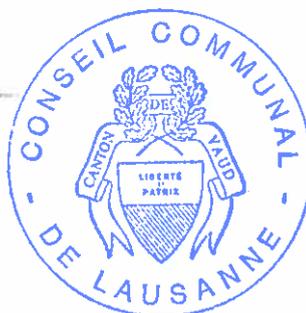
la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, en collaboration avec la FLCL, se penche pour trouver au plus vite une solution permettant aux habitant-e-s de la Bourdonnette de bénéficier à nouveau d'un service postal, et d'un commerce prenant en compte le pouvoir d'achat spécifique du quartier. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi treize décembre deux mille vingt-deux.

La présidente :



Le secrétaire :